

## HONORAIRES TRANSACTION

Conformes à l'arrêté du 10 janvier 2017

VENTE D'IMMEUBLES ANCIENS - TERRAINS A BATIR  
VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET LOCAUX COMMERCIAUX

Mis en application pour les mandats signés à partir du 1er mars 2022 (TVA en vigueur au 1er/03/2022)

Les honoraires de transactions sont à la charge du vendeur

### Habitation / Professionnel / Terrain / Commercial

Prix de vente hors honoraires	Honoraires TTC
De 0 € à 40 000 €	5 000 €
De 40 001 € à 55 000 €	6 000 €
De 55 001 € à 75 000 €	7 000 €
De 75 001 € à 99 000 €	8 000 €
De 99 001 € à 120 000 €	10 000 €
De 120 001 € à 150 000 €	11 500 €
De 150 001 € à 180 000 €	13 000 €
De 180 001 € à 210 000 €	14 000 €
De 210 001 € à 240 000 €	15 000 €
De 240 001 € à 300 000 €	16 000 €
+ de 300 000 €	5.5%
+ de 400 000€	5%
+ de 700 000€	4,5%
+ de 1 200 000€	4%

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

En cas de délégation, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

## HONORAIRES SYNDIC DE COPROPRIETE

Base Honoraires\* (Selon la taille de la copropriété)

De 2 à 8 lots	1 500 Euros TTC
De 9 à 30 lots	180 Euros TTC / Lot principal
De 31 à 50 lots	160 Euros TTC / Lot principal
Plus de 50 lots	140 Euros TTC / Lot principal

\*Ces tarifs sont à titre indicatif, une visite de la copropriété doit être envisagée pour affiner ces honoraires.

Honoraires du secteur de La Rochelle